

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 346

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 27 QUATERDECIES G

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article 27 *quaterdecies* G, introduit au Sénat, et qui prévoit la prise en compte pour la compensation de TH des EPCI des hausses de taux intervenues entre 2017 et 2019 après une fusion d'EPCI et du fait d'un « rebasage » lié à la suppression de la taxe professionnelle.

Cette compensation serait coûteuse pour l'État et excède les obligations constitutionnelles.